

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
13 octobre 2021

Date d'affichage
13 octobre 2021

Objet de la Délibération

**Convention sel de déneigement
Département / SIVOM La Grave
– Villar d'Arène**

N° 59.2021

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

Séance du 19 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONTS.

Présents : Olivier Fons, Michel Gonnet, Elodie Lefebvre, Jean-Pierre Pic, Philippe Sionnet, Stéphane Ferrier

Secrétaire de séance : Stéphane Ferrier

*

Monsieur le Président expose aux membres du conseil qu'il convient de conventionner avec le Département afin que celui-ci autorise le SIVOM à prélever le sel de déneigement ou le granulat de gravillonnage nécessaire au traitement de la voirie.

Il précise que cette convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable chaque année par reconduction tacite, sans que la durée ne puisse excéder 3 ans.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Autorisent le Président à signer la convention (annexée à la présente délibération).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONTS



AR PREFECTURE

005-240500264-20211019-59_2021-DE
Regu le 20/10/2021